

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Cormier	Numéro de permis 2014984	Date d'inspection Le 05 octobre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Myrabel		Numéro de téléphone (506) 744-0781	
Adresse 5418 134 Route Cocagne NB E4R 3P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.	25(e)	06 oct. 2022	05 oct. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Puisque l'exploitant a envoyé une preuve de conformité par courriel, une inspection de suivi n'a pas eu lieu. Une inspection de surveillance aura lieu à une date ultérieure.			

original signé par
Erika Hickey

05 octobre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date